

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT DÉPARTEMENTS LIMITROPHES / trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS / trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Announces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Havat, rue J.-J. Rousseau, 3 M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Table with multiple columns listing routes (e.g., Cahors - Départ., Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos) and arrival/departure times for various services.

Cahors, le 22 Novembre 1873

Une nouvelle étape vers le salut définitif de la Patrie vient d'être franchie résolument par la majorité de l'Assemblée nationale.

La population commerciale, industrielle et agricole a accueilli avec enthousiasme le vote qui confère au brave maréchal Mac-Mahon un pouvoir de sept ans.

Un certain nombre de députés bonapartistes ont voté contre la prorogation pour sept ans, d'autres se sont simplement abstenus ainsi que huit députés de l'extrême droite ultra-légitimistes.

Le discours prononcé par M. de Broglie, vice-président du Conseil des ministres, avant les votes de la grande nuit parlementaire de mercredi à jeudi, est un monument de bon sens et d'éloquence.

Nous le citons en entier d'après le Journal officiel :

Messieurs,

Le Gouvernement, objet de beaucoup d'attaques et pressé de beaucoup de questions pendant le cours du débat, avait différé de répondre jusqu'à la dernière heure pour faire face à toutes ensemble et ménager vos moments précieux.

Je regrette que cette heure soit arrivée si tard et prolonge en ce moment la durée de vos débats.

J'abrègerai le plus possible, je m'exprimerai en termes aussi simples que courts; et, pour épargner plus encore votre temps, je laisserai de côté tout ce qui ne touche que les personnes du ministère; je ne traiterai que de l'intérêt public.

Ainsi, j'écarte du débat toutes les accusations qui ont été portées contre la conduite du ministère...

J'écarte, dis-je, du débat, pour y revenir quand on voudra... (Très-bien! très-bien!), toutes les accusations qui ont été portées contre le ministère pour son attitude pendant l'émotion si vive qu'a causé l'espoir des solutions monarchiques.

Quant l'heure et le jour viendront... et ils viendront quand vous le voudrez... le cabinet du 24 mai justifiera sa conduite. Il montrera que, formé d'hommes politiques, issus d'origines différentes et qui connaissent parfaitement leurs dissentiments, mais unis pour la défense sociale...

Quant le jour de cette explication viendra, sur quelques bancs qu'elle nous trouve assis, nous saurons nous lever pour répondre.

Un point qui, dans ce moment, nous touche davantage, parce qu'il se rapporte à l'objet même de cette discussion, c'est le reproche qui nous a été adressé d'avoir fait intervenir dans ce débat, à tort et par une pression illicite, l'autorité de M. le président de la République. Je serais surpris que ce fût la majorité de la commission qui nous adressât ce reproche...

C'était le cas, ou jamais, de l'exception. Si nous l'avions supprimée, nous aurions converti le président de la République tout à fait en monarque constitutionnel; ce n'était pas à nous d'effacer en lui la qualité républicaine.

Arrivant au fond même du débat, je dirai nous nous sommes félicités tout de suite, dès que nous avons su que l'objet même de la proposition, la prorogation des pouvoirs du Président, avait été admise par la commission, soit qu'elle l'eût fait par concession pour l'opinion publique ou parce qu'elle partageait nos motifs, nous nous sommes

félicités de cet accord. Nous avons pensé qu'elle appréciait comme nous l'état du pays; qu'elle pensait qu'un pays à peine échappé aux étreintes d'une conquête douloureuse, qui a versé cinq milliards dans les caisses de l'étranger, un pays qui a perdu deux provinces qui étaient non-seulement des défenses militaires, mais des forces productrices de premier ordre; qu'un pays qui a encore le cours forcé des billets de banque, ne peut suffire à de pareilles charges que par un travail assidu et poursuivi sur une large échelle...

Elle a dû penser que, dès lors, parmi les solutions politiques qu'on pouvait se proposer, il fallait écarter tout de suite celles qui donnaient au pays une secousse dont il aurait pu souffrir, ce que j'appellerai, par exemple, des machines à haute pression, comme les dissolutions prématurées ou les plébiscites dont on a parlé ce matin.

Quant à la proclamation ou à la reconnaissance même d'une forme de gouvernement quelconque, fut-elle utile en d'autres circonstances, elle serait vaine en ce moment, elle serait vaine dans un pays qui a vu passer tant de Constitutions et de Gouvernements qu'un de plus ou un de moins le touche à peine.

La commission a dû penser que dès lors, il fallait à ce pays un remède actif, vivant, réel, et puisqu'il avait le bonheur d'avoir à sa tête un homme éprouvé, sûr et intègre, il fallait prendre le moyen de lui conserver ce bonheur le plus longtemps possible...

Nous pensons que ce sont là des motifs qui ont déterminé la commission, comme nous, à adhérer à la prorogation des pouvoirs du Maréchal. Seulement, cette adhésion entraîne cette conséquence que, parmi les reproches qui nous ont été adressés — reproches, de dictature déguisée ou de gouvernement personnel, — ils retombent aussi bien sur le projet de la commission que sur le nôtre.

On nous a demandé si la durée des pouvoirs ainsi établis constituait un régime transitoire ou un régime définitif. Notre réponse sera bien simple, elle est tirée des textes mêmes de la proposition: rien n'est changé aujourd'hui aux conditions actuelles, rien que la durée, le reste est renvoyé aux lois constitutionnelles.

L'Assemblée jugera dans sa sagesse et d'après le rapport de sa commission constitutionnelle, si l'état des partis permet un gouvernement définitif ou s'il vaut mieux maintenir, sous un gouvernement plus durable et plus fort, une trêve sérieusement respectée qui amène la conciliation par l'apaisement.

Mais, je le répète, tout ceci ne fait pas partie de la discussion actuelle et viendra avec les lois constitutionnelles. Sur l'article 3 du projet de la commission, qui a été si sagement discuté par mon honorable ami, M. Depierre, je demanderai la permission d'éviter les questions subtiles de pouvoir législatif et de pouvoir constituant, et d'aller droit au fond des choses, à ce qu'on appelle, dans le régime parlementaire, la question de confiance ou la question de défiance.

M. Gent. Derrière le Président!

M. le président. Veuillez ne pas interrompre M. le vice-président du conseil. La question de confiance me paraît porter sur le ministre tout aussi bien que sur personne.

Le président lui rend immédiatement le témoignage de sa confiance en lui abandonnant complètement, sans y intervenir ni de près ni de loin, le soin de déterminer les attributions et l'organisation de son pouvoir. Pour le moment, il reste dans les conditions actuelles, délégué de l'Assemblée, responsable pour les cas d'accusation devant elle, n'ayant aucune participation au pouvoir législatif.

M. Tolain. Ils sont tous comme cela!

M. le vice-président du conseil... qu'attend qu'on lui offre le pouvoir et qu'on lui fasse sa part.

Malgré l'interruption de M. Tolain, je crois que nous en avons connu d'autres... (Nouveaux rires et marques d'assentiment.)

M. le vice-président du conseil. Nous en avons connu qui prenaient le pouvoir sans qu'on leur en offrît, n'attendaient pas qu'on leur fit leur part, mais se la faisaient large et tout entière. (Oui! oui! — C'est vrai! à droite.)

Je ne crois pas que quand on est d'avis de donner cette preuve de confiance au Président, on y vienne joindre immédiatement en post-scriptum un témoignage de méfiance. Or, il m'est impossible de ne pas voir dans l'article 3 un véritable témoignage de méfiance.

Oui, quoi qu'en ait dit M. le rapporteur, l'article est évidemment dicté par la pensée qu'on pourrait ne pas faire, ou faire le moins possible, ou faire le plus tard possible les lois constitutionnelles. C'est un témoignage de méfiance pour la majorité de l'Assemblée et pour le Président.

La majorité de cette Assemblée a promis de faire les lois constitutionnelles; elle nommera dans trois jours la commission pour les faire, il n'y a pas besoin de prendre contre elle des gages et des garanties!

M. le Président de la République a promis directement à la commission et publiquement par son Message de concourir autant qu'il était en son pouvoir aux lois constitutionnelles.

Excusez-moi sur plusieurs bancs à gauche.) M. le président. Il me semble, messieurs, que votre réclamation va contre le sentiment public! (Oui! oui! — Très-bien! très bien! à droite et au centre.)

M. Tolain. Faites-en un roi!





Annonces

Obligations Ottomanes.

Le tirage des obligations des chemins de fer de la Turquie aura lieu le 1er Décembre, les 50 premiers numéros gagnent des lots de 600.000, 60.000, 20.000 fr., etc., et 300 sont remboursés à 400 fr. Ces obligations sont vendues 180 fr. (Prix d'émission), payables en six mois. Le 1er versement de 10 fr., envoyé à MM. J. PUIG et Cie, 17, faubourg Montmartre, Paris, donne droit à la totalité des lots, aux intérêts de 12 fr. et au remboursement à 400 fr.; au comptant 10 % de remise. Après chaque tirage, la liste est envoyée franco.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

boulevard, St-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en tirages à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 40e fascicule, FEN, à FLÉ est en vente.

LES MODES DE LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DE LA FAMILLE publie chaque Samedi un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume composé de :

- 52 Numéros illustrés.
52 Gravures coloriées à l'aquarelle dont 12 à neuf figures, 36 à trois figures, et 4 représentant des ouvrages de fantaisie.
24 Planches avec 400 patrons en grandeur naturelle.
3,000 Gravures noires intercalées dans le texte.
Chronique de la mode, Courrier de Paris, nouvelles et Variétés instructives et morales.

Prix de l'abonnement.

Édition sans Gravures coloriées : Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr.
Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Édition avec Gravures coloriées :

Paris : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr.
Départements : Un an, 27 fr. — Six mois, 15 fr. — Trois mois, 8 fr.

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

publie chaque quinze jours un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume, composé de :

- 26 Numéros illustrés.
26 Gravures coloriées à l'aquarelle, représentant chacune de 2 à 3 figures.
12 Planches avec 200 patrons en grandeur naturelle.
1,500 Gravures noires intercalées dans le texte.
Chronique de la mode, Courrier de Paris, Nouvelles et Variétés instructives et morales.

Prix de l'abonnement.

Édition sans Gravures coloriées : Paris : Un an, 8 fr. — Six mois, 5 fr. — Trois mois, 3 fr.
Départements : Un an, 10 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

Édition avec gravures coloriées :

Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr.
Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er DE CHAQUE MOIS.

Pour s'abonner, il suffit d'envoyer un mandat sur la Poste à l'ordre de M. le Directeur des Modes de la Saison, 51, rue Vivienne, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE.— Sommaire de la 51e livraison (22 novembre 1873). — TEXTE : Panade, par J. Girardin. — Découverte de l'emplacement de l'antique Troie, par P. Vincent. — La famille Durand à l'Exposition de Vienne, par Eugène Muller. — Un étrange accident. — Les fils de la Vierge, par Ernest Menault. — Il faut attendre par J. Girardin. — Le crapaud, par Th. Lally. — Dessins par Castelli, Bonnafoux, Taylor, Mesnel, etc., etc.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

ENTREPOT DE CHARBONS, DE BRIQUES

ET TUILES DE RANC

MÉLET, faubourg St-Georges, à Cahors

Le Sieur Mélet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que, par suite d'achats très importants faits sur place, il livrera les charbons de 1re qualité et de toute provenance à des prix très-réduits. Il prévient MM. les Entrepreneurs qu'il tient à leur disposition, un grand assortiment de briques et Toiles de Ranc, 1re qualité, à des prix modérés. Comme par le passé, il exécutera promptement les ordres de tous ceux qui voudront bien lui accorder leur confiance.

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS

SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY



POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIE

80 fr. en vrac à la Voirie... les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.

ENGRAIS RICHE DE BONDY

DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.

PAIEMENT : 1e comptant, 5 0/0 d'escompte; — 2e traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2; — 3e traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GÉNÉRAL : TH. PILTER, 68, quai de Jemmapes, Paris.

CES ENGRAIS fabriqués spécialement sur demande pour la VIGNE sont les meilleurs conservatifs contre le PHYLLOXERA

EN VENTE

CHEZ LES LIBRAIRES DE CAHORS

MARTYRS ET BOURREAUX

PAR LÉON VALÉRY

Prix : 1 franc par la Poste.

OFFRES DE CAPITAUX

Ouverture de crédit. — Négociations de valeurs, Prêts hypothécaires. — Achat de nues-propriétés.

S'adresser, franco, à M. GUSTAVE NOUETTE DELORME, 24, rue de Bondy, à Paris. Joindre un timbre poste pour la réponse.

Le Moniteur de la Banque

Journal financier (6e année) 4 fr. PAR AN pour Paris et les Départements

Paraissant le dimanche (52 nos par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées.

Abonnement d'essai pour 3 mois, 1 franc, rue Lafayette, 7, Paris.

TABLEAU DES DISTANCES

Jouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

A VENDRE

Une vaste Maison, Pâtu, Jardin, Puits, Granges : très-belles Salles de café, très-bonne clientèle, Glaces, Billards, Tables, Chaises, Assortiment complet, située à Praysac, faisant angle à la route N° 111 et à la route N° 43, de Cazals à Montcuq, pouvant y établir des écuries, et remises; Hôtel, Restaurant, dans la plus belle position de Praysac.

S'adresser pour tous renseignements à M. Montel qui en est le propriétaire, et à M. Lamoure, agent d'affaires à Meymes, qui en fera la vente.

Toutes facilités pour le paiement.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. — GRAINES DE TOUTE SORTE.

chez CONTOU, boulanger,

rue St-James, à Cahors.

CHANGEMENT DE DOMICILE

DROGUERIE GÉNÉRALE DU LOT

A. SOULIÉ

Boulevard Nord, au coin de la rue de la Liberté

GROS DEMI-GROS ET DÉTAIL

SPÉCIALITÉ DE MOUTARDE VIOLETTE

GARANTIE AU SUC PUR D'AUXERROIS

Médaille de Bronze au Concours de 1873.

Drogueries. — Produits d'alimentation. — Produits chimiques et pour les arts. — Peinture. — Teinture. — Couleur. — Vernis français et anglais. — Brosseries. — Picceaux. — Colle-forte. — Huile et Essence.

HUILE ET ESSENCE DE PÉTROLE

Dépôt Général du Chocolat avec Prime.

Toutes les personnes qui achèteront un demi-kilo de ce Chocolat (qualité supérieure au prix de 2 fr. le demi-kilo) recevront immédiatement un cadeau que désignera un bulletin placé dans chaque demi-kilo de Chocolat.

Il y a donc à la fois certitude et surprise.

A VENDRE

EN BLOC OU EN DÉTAIL

UNE

Propriété

Ayant une superficie de trente hectares, située au lieu de FLORASLE-BOCS, dans la bonne et belle Vallée de la commune de St-Laurent, canton de Montcuq (Lot); traversée par la route de grande communication de Cahors à Lauzerte et celle d'intérêt commun, de Villefranche-du-Périgord par Montcuq à la limite de Tarn-et-Garonne :

- 1° Maison de maître;
2° Logement de colon;
3° Un Pigeonnier;
4° Une Grange avec Hangard et Etables, le tout très-spacieux;
5° Un Moulin à eau à deux tournants avec son Moulin à vent, le mieux achalandé de la contrée, et le tout dans le meilleur état possible; toutes les dépendances sont composées de Prés, Terres labourables, Vignes et Bois.

Pour traiter du prix de vente, s'adresser tous les jours, sur les lieux, à M. VERNAIS, propriétaire.

On fera des parcelles aussi petites qu'on voudra.

On donnera 15 ans pour payer.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

BOUQUETS DÉGLISES.



MAREE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brasards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. Garnitures de fleurs pour modistes. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

LE CHATEAU

DE MERCUÈS

Notice historique

PAR

M. L'ABBÉ BOULADE.

En vente chez tous les libraires.